

CONTESTATIONS AU SUJET DES RÉPARATIONS DE MURS

1626-1627. Honnestes Jacques Seruant et Charles Criueu ont esté consulz de lad. ville et communaulté de Coindrieu ez années mil six cent vingt six et vingt sept. Pendant lequel temps ils ont deuement régi lad. ville, faict plusieurs presens, et ont obtenu arrest contre les parroisses villa-geoises du mandement dudict Coindrieu, pour l'entretene-ment de la transaction cy deuant entre eulx faicte, mesmes en ce qui concerne les reparations des meurs de la ville dud. Coindrieu, obtenu sentence de M^{rs} les esleuz contre les sindicqz de Vienne pour certain remboursement et loge-ment des gens de guerre, et se sont si bien acquités de la charge, qu'ils n'ont perdu aulcung proces ny fait aulcung logement (f^o 217).

[INONDATION DU RHÔNE (10)]

L'an 1649, le xij^e janvier, le Rosne est tellement des-bourdé qu'il couuroit toute la plaine de Coindrieu et

(10) On lit dans *Un manuscrit bourguignon*, œuvre d'un avocat de Semur-en-Auxois, Me Lemulier, le fragment suivant, qui explique cette inondation du Rhône. « Le 28 novembre 1648, les pluyes furent « si abondantes que la rivière d'Armanson, qui n'est qu'un torrent, « inonda les maisons des faubourgs des vaux de la ville de Semur et « vuida une partie des vins qui estoient aux caves ; sur les deux « heures après minuit, le clergé marcha en procession avec le peuple, « et est vraye qu'à la vue du Saint Sacrement la rivière se retira et les « pluyes cessèrent miraculeusement. Les grandes pluyes causèrent une « stérilité universelle de bleds et froments, qui furent si rares en toute « la France, qu'en l'année suivante (1649), le pauvre peuple ne man- « geoit qu'aveyne et orge... » (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1873, p. 396).